

**Commune de PRADONS**  
Département de l'ARDECHE  
Arrondissement de LARGENTIERE  
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 septembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session  
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Bernard DOURS a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Bernard DOURS - Marie-Paule  
FIOR - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie  
LESENS

Absents excusés : Claude TAUPENAS – Jöelle VANDERPLAETSE

Jöelle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE  
Claude TAUPENAS donne pouvoir à Yves RIEU

Convocation en date du :  
07 septembre 2018

**Objet : convention d'occupation temporaire du domaine privé**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il est nécessaire de passer une convention  
d'occupation temporaire du domaine privé, où doit être réalisée la fresque communale, avec  
les propriétaires du bâtiment concerné. Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à  
l'unanimité,**

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé avec les  
propriétaires du bâtiment et tous documents s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

**Commune de PRADONS**  
Département de l'ARDECHE  
Arrondissement de LARGENTIERE  
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 septembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session  
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Bernard DOURS a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Bernard DOURS - Marie-Paule  
FIOR - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie  
LESENS

Absents excusés : Claude TAUPENAS – Jöelle VANDERPLAETSE

Jöelle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE  
Claude TAUPENAS donne pouvoir à Yves RIEU

Convocation en date du :  
07 septembre 2018

**Objet : Location des parcelles C 610 et C 612**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du courrier de Madame Stéphanie  
CHAPELIERE, en date du 20 août 2018, sollicitant la location des parcelles C 610 et C 612 à  
usage de jardin uniquement et appartenant à la commune. Il propose au conseil de se  
prononcer sur cette demande.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à  
l'unanimité,**

- EMET un avis favorable à la demande de Madame Stéphanie CHAPELIERE  
concernant la location des parcelles C 610 et C 612, lieu-dit Champ du Soulier, à usage  
de jardin uniquement
- DIT que le montant de la location est fixé à 100 € par an
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le bail à l'année au nom de Madame Stéphanie  
CHAPELIERE à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

**Séance du 19 septembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session  
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Bernard DOURS a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Bernard DOURS - Marie-Paule  
FIOR - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie  
LESENS

Absents excusés : Joëlle VANDERPLAETSE – Claude TAUPENAS

Joëlle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE  
Claude TAUPENAS donne pouvoir à Yves RIEU

Convocation en date du :  
07 septembre 2018

**Objet : Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de procéder à une augmentation des  
crédits en dépenses de fonctionnement comme suit, et demande au conseil municipal de se  
prononcer sur cet ajustement budgétaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6411 Personnel titulaire		24 000 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		24 000 €
D022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	24 000 €	
TOTAL D 22 : Dépenses imprévues de fonctionnement	24 000 €	

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à  
l'unanimité,**

- APPROUVE la décision modificative n°1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

**Séance du 19 septembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session  
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Bernard DOURS a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Bernard DOURS - Marie-Paule  
FIOR - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie  
LESENS

Absents excusés : Joëlle VANDERPLAETSE – Claude TAUPENAS

Joëlle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE  
Claude TAUPENAS donne pouvoir à Yves RIEU

Convocation en date du :  
07 septembre 2018

**Objet : Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes des Gorges  
de l'Ardèche au Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que par délibération du 13 septembre 2018, le  
Conseil Communautaire a sollicité l'adhésion de la Communauté de Communes des Gorges  
de l'Ardèche au Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche.

Il donne lecture de la délibération ainsi que du courrier de Monsieur le Président de la  
Communauté de Communes. Conformément aux dispositions de Code Général des  
Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'émettre  
un avis sur ladite adhésion.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,

- EMET un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de Communes des Gorges  
de l'Ardèche au Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services de  
l'état ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Gorges  
de l'Ardèche

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

**Commune de PRADONS**  
Département de l'ARDECHE  
Arrondissement de LARGENTIERE  
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 septembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session  
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Bernard DOURS a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Bernard DOURS - Marie-Paule  
FIOR - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie  
LESENS

Absents excusés : Joëlle VANDERPLAETSE – Claude TAUPENAS

Joëlle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE  
Claude TAUPENAS donne pouvoir à Yves RIEU

Convocation en date du :  
07 septembre 2018

**Objet : Mur de soutènement « chemin de la Coustace »**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de l'effondrement d'une partie du mur de  
soutènement « chemin de la Coustace ». Afin de pallier à ce problème, il propose de faire  
appel à une entreprise pour consolider celui-ci. Il est nécessaire de créer une opération  
d'équipement ainsi qu'une décision modificative en section d'investissement. Il convient de  
se prononcer sur cette demande.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à  
l'unanimité,**

- DECIDE de faire appel à une entreprise pour consolider le mur de soutènement et de  
créer à cet effet une opération d'équipement
- SE PRONONCE favorable à un ajustement budgétaire en section d'investissement,  
lequel fera l'objet d'une décision modificative n°2.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

**Séance du 19 septembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session  
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Bernard DOURS a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Bernard DOURS - Marie-Paule  
FIOR - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie  
LESENS

Absents excusés : Joëlle VANDERPLAETSE – Claude TAUPENAS

Joëlle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE  
Claude TAUPENAS donne pouvoir à Yves RIEU

Convocation en date du :  
07 septembre 2018

**Objet : Décision modificative n°2**

En section d'investissement, il est nécessaire d'augmenter les crédits de 3 000 €, suite à la  
réfection du mur de soutènement, chemin de la Coustace. Il demande au conseil municipal  
de se prononcer sur cet ajustement budgétaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Do20 : Dépenses imprévues de fonctionnement	3 000 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues d'investissement	3 000 €	
D2138-141 : mur de soutènement chemin de la Coustace		3 000 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 000 €

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à  
l'unanimité,**

- APPROUVE la décision modificative n°2

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

**Commune de PRADONS**  
Département de l'ARDECHE  
Arrondissement de LARGENTIERE  
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 septembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session  
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Bernard DOURS a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Yvette DARNOUX - Bernard DOURS - Marie-Paule  
FIOR - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie  
LESENS

Absents excusés : Joëlle VANDERPLAETSE – Claude TAUPENAS

Joëlle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE  
Claude TAUPENAS donne pouvoir à Yves RIEU

Convocation en date du :  
07 septembre 2018

**Objet : Subvention programme pédagogique Archéologie-Patrimoine-  
Environnement du collège Henri Ageron**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier du collège Henri Ageron à  
Vallon-Pont-d'Arc, en date du 05 septembre 2018, concernant une demande de subvention  
dans le cadre du programme pédagogique Archéologie-Patrimoine-Environnement en classe  
de 6<sup>ème</sup> 2018/2019. Le montant de la subvention demandée est de 20 € par élève. Pour  
l'année 2018/2019, seul un élève pradonnais est concerné. Il propose au conseil de se  
prononcer sur cette demande.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à  
l'unanimité,**

- DECIDE de verser une subvention d'un montant de 20 € dans le cadre du programme  
pédagogique Archéologie-Patrimoine-Environnement en classe de 6<sup>ème</sup>, concernant  
un enfant scolarisé au collège Henri Ageron pour l'année 2018/2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU